

La Collection 2022

Département Développement et Coopération Artistiques

Conditions générales d'utilisation

La Collection est présentée sous la forme d'un catalogue pdf téléchargeable. Une navigation dans le document est possible via plusieurs entrées par discipline, par thématique, par institution. Des pictogrammes qualifient les propositions « Tout public », « Emergence », « Espace Public » et « Digitale ».

Pour chaque offre, vous trouverez :

- un court texte de présentation de la structure/Institution partenaire de La Collection 2022.
- un court texte de présentation de la proposition artistique.
- un lien permettant de télécharger un descriptif détaillé, des éléments artistiques et/ou une fiche technique et/ou une fiche financière pour chaque projet.
- un lien vers un extrait vidéo, instagram ou site web.

• **Le Réseau - Alliances Françaises, Instituts français, Instituts binationaux, Services culturels des Ambassades :**

- choisit un projet parmi ceux proposés (au maximum 2 demandes par appel à projets et par poste).
- planifie avec son réseau interne, ses partenaires et/ou avec les postes voisins, la circulation et son pilotage (au minimum 3 dates pour le spectacle vivant et musiques).

- dépose sa /ses demande(s) via la plateforme IFProg ouverte du 13 septembre au 29 octobre 2021 pour les projets Hiver-Printemps (réalisation au 1er semestre 2022), et du 15 février au 15 mars 2022 pour les projets Eté-Automne (réalisation de juin à décembre 2022).
- assure la mise en oeuvre de la programmation (production technique, accueil des équipes artistiques, communication).
- remet à l'Institut français un bilan de l'action réalisée (une fiche de synthèse lui aura été fournie par l'Institut français).

Chaque poste peut déposer jusqu'à 2 demandes par appel à projets.

Critères d'éligibilité

Chaque dossier devra comporter :

- Une lettre d'engagement du ou des postes impliqués dans le projet notifiant l'accord de principe de l'artiste, de la compagnie ou de l'institution partenaire de la Collection 2022.
- Pour le spectacle vivant, un critère de trois représentations au minimum est appliqué dans un même pays ou une même zone géographique. Un projet présenté plusieurs fois dans une même ville ne pourra faire l'objet que d'une seule demande.

Un comité de sélection se réunira en janvier 2022 pour sélectionner les projets soutenus.

L'Institut français apporte un appui financier au Réseau pour la programmation des contenus choisis jusqu'à 3 000 € par date. Dans le cadre de tournées, le montant maximal du soutien s'élève à 10 000€.

Un contrat sera établi entre le poste et l'Institut français Paris sous la forme d'une subvention (si le montant du soutien est inférieur ou égal à 8 000 €) ou d'une aide à projet (si le montant du soutien supérieur à 8 000€). Le montant de l'aide à projet ne pourra excéder 50% du budget du projet.

L'appui financier de l'Institut français sera versé au Réseau, à l'établissement en charge de piloter la circulation. Concernant les Services culturels pilotes du projet, l'appui financier pourra être versé à l'Institut français ou l'Alliance française local(e) partenaire du projet.

Les dépenses éligibles sont : les cachets/coûts de cession/honoraires des artistes et intervenants / les frais de transport internationaux des personnes ou des oeuvres / les coûts d'impression dans le domaine des arts visuels et de l'architecture. Les autres dépenses sont à la charge du Réseau et de leurs partenaires locaux.

Contact collection2022_ddca@institutfrancais.com